



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
1^{er} décembre
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2024
29 janvier-2 février 2024, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays pour le Brésil
(2024-2027)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	3
III. Administration du programme et gestion des risques	8
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	10
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Brésil (2024-2027)	11



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. Le présent descriptif de programme de pays est en phase avec le Plan pluriannuel du Brésil pour la période 2024-2027, ainsi qu'avec le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2023-2027. Il repose par ailleurs sur le Plan stratégique du PNUD pour la période 2022-2025 et les solutions types y figurant, et s'inscrit dans la vision régionale qu'a le PNUD d'une route à trois voies, dont chacune doit, grâce à une gouvernance efficace, progresser simultanément vers l'inclusion, la résilience et la productivité.

2. Le Brésil se remet de la pandémie de COVID-19, qui a eu pour effet sur le pays de réduire la croissance et d'augmenter le taux de chômage, l'inflation, la pauvreté et les inégalités. Dans tous les cas, les personnes les plus touchées par ces retombées ont été celles appartenant à des groupes particulièrement vulnérables, à savoir les Afro-Brésiliens, les habitants des régions du nord et du nord-est, les populations autochtones et les enfants vivant dans la pauvreté.

3. Malgré les progrès réalisés au cours des dernières décennies, les inégalités et la discrimination fondées sur le genre, la race, l'appartenance ethnique, la situation géographique et l'âge continuent de poser des problèmes de développement au Brésil. Un changement fondamental, sur les plans du financement et des actions menées, est nécessaire pour accélérer le développement et réaliser le Programme 2030.

4. Principalement financé par le Gouvernement brésilien, le programme de pays du Brésil a été établi en tenant compte des priorités du Gouvernement, qui en prendra les rênes. Selon l'évaluation indépendante du programme de pays, le PNUD s'est appuyé sur ses avantages comparatifs pour contribuer à la mise en œuvre des activités voulues durant le cycle de programmation précédent, s'agissant notamment de la passation de contrats visant la fourniture en temps voulu de services et d'une assistance techniques présentant un bon rapport coût-efficacité. Le Programme et ses partenaires de réalisation nationaux ont en outre veillé à ce que les questions du genre et de la race soient prises en considération dans les activités, qu'elles soient ou non liées à des projets. Les partenaires estiment que le réseau de centres nationaux, régionaux et mondiaux du PNUD est une ressource qui devrait être davantage utilisée¹.

5. Lors du cycle de programmation précédent, les responsables de l'évaluation indépendante du programme de pays ont conclu que le bureau de pays du Brésil du PNUD s'était adapté aux conditions changeantes et avait répondu aux demandes formulées au niveau de l'État fédéral, des États fédérés et des municipalités. À des fins de développement socioéconomique et d'avancement de la gouvernance, le PNUD s'est attelé à régler des problèmes de développement urgents, en matière notamment d'accès à la justice, d'adaptation, au niveau local, des objectifs de développement durable, et de prise en compte des questions de genre. Les interventions que mène le PNUD en matière d'environnement demeurent pertinentes au regard des défis se posant sur les plans des changements climatiques, de la biodiversité et de la gestion des ressources naturelles au Brésil, le Programme étant passé d'une stratégie d'élaboration de politiques à une approche axée sur l'exécution de celles-ci. Cette évolution a permis de réduire les émissions de gaz à effet de serre, d'éliminer progressivement les hydrochlorofluorocarbones et de mettre en œuvre des mesures de restauration des terres².

¹ PNUD, bureau de pays du Brésil, évaluation indépendante du programme de pays, 2021.

² Ibid.

6. Dans le cadre de l'évaluation indépendante du programme de pays, il a par ailleurs été recommandé que le bureau du pays du PNUD renforce son action stratégique en s'engageant systématiquement auprès du secteur privé et en usant de son pouvoir de rassemblement pour faciliter le dialogue entre le Gouvernement et la société civile, en particulier s'agissant des objectifs de développement durable. Il a également été suggéré que le PNUD fournisse un soutien opérationnel et technique plus équilibré aux programmes financés par les gouvernements et participe de façon stratégique aux activités de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire.

7. Au cours du cycle 2024-2027, le PNUD contribuera au respect de quatre piliers du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, à savoir : a) la transformation économique au service du développement durable ; b) l'inclusion sociale au service du développement durable ; c) l'environnement et les changements climatiques envisagés sous l'angle du développement durable ; d) la gouvernance et les capacités institutionnelles au service du développement durable. L'expertise thématique du PNUD en matière de croissance inclusive, de protection sociale, de genre et de gouvernance, ainsi que son Centre international d'Istanbul d'appui au secteur privé aux fins du développement et son Pôle financement sont d'une valeur inestimable pour le programme de pays.

8. Afin de garantir la cohérence des actions menées dans le système des Nations Unies pour mettre en œuvre le Programme 2030, le PNUD continuera de collaborer avec le Fonds international de développement agricole, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le programme des Volontaires des Nations Unies, tout en établissant de nouveaux partenariats avec d'autres agences, fonds et programmes. En collaboration avec l'Agence brésilienne de coopération, le Programme contribuera en outre à faciliter la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'en Afrique et dans les pays lusophones (de langue portugaise).

II. Priorités du programme et partenariats

9. À l'aune du principe consistant à ne laisser personne de côté, l'objectif du PNUD pour 2024-2027 est de tirer parti des activités menées à des fins de développement durable pour entraîner des changements structurels au Brésil et, partant, rendre la société plus inclusive, productive et résiliente. Le Programme entend se concentrer sur la réduction des vulnérabilités multidimensionnelles en accélérant les capacités de développement humain. Le PNUD est conscient que l'avancement économique des femmes et l'accès de celles-ci à des fonctions de direction sont essentiels pour faire évoluer les normes sociales en faveur de l'égalité des genres, et qu'il s'agit-là d'une question devant être abordée sur plusieurs fronts, en s'attaquant aux préjugés raciaux et sexistes auxquels les femmes afro-brésiliennes sont exposées³.

10. Le présent programme est fondé sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, qui a été élaboré en collaboration avec 300 organisations publiques, privées et issues de la société civile, ainsi qu'avec l'aide de 2 700 personnes, dans le cadre de consultations en ligne. Toutes les consultations ont été organisées par une équipe de représentants du bureau de la Coordinatrice

³ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Guidance Note on Intersectionality, Racial Discrimination and Protection of Minorities, 2023.

résidente des Nations Unies, du Ministère des affaires étrangères et de 24 organismes, fonds et programmes résidents⁴.

La transformation économique au service du développement durable

11. La théorie du changement à des fins de transformation économique est la suivante : si des réformes réglementaires sont mises en œuvre pour améliorer le climat des affaires au Brésil – en renforçant l'intégration, la compétitivité, l'innovation et le commerce –, la croissance de la productivité sera plus élevée dans les secteurs autres que ceux de l'agriculture et des produits de base, et ce modèle de développement permettra de s'éloigner des activités ayant trait à l'extraction des ressources, qui entraînent une dégradation des terres, au profit d'une économie revigorée et d'une réduction de la pauvreté.

12. Dans ce contexte, le PNUD contribuera à la transformation économique du Brésil en collaborant avec les ministères des finances, de l'industrie et du commerce pour faciliter l'échange de connaissances et l'innovation et, partant, améliorer les institutions économiques. Aux côtés de divers acteurs des secteurs privé et financier, et avec le soutien de la présidence brésilienne du Groupe des Vingt (session de 2024), le PNUD mettra en œuvre des projets pilotes qui favorisent le financement du développement et permettent d'assurer un suivi solide des flux financiers bénéficiant aux objectifs de développement durable, ainsi que de les mesurer et de les renforcer.

13. Le PNUD contribuera à l'entrepreneuriat en développant des méthodologies visant à accélérer le développement des petites et moyennes entreprises (PME), dont des start-ups œuvrant dans le secteur de la bioéconomie. En collaboration avec le Service brésilien de soutien aux microentreprises et aux petites entreprises et l'Agence brésilienne pour le développement industriel, l'initiative Inova Amazônia soutient la mise en réseau, le mentorat et le passage au numérique des PME socioenvironnementales, afin que soient mises en place dans la région des chaînes à haute valeur ajoutée, en s'appuyant sur les connaissances traditionnelles des communautés indigènes. Le PNUD soutiendra la conception et l'application d'une politique relative à la bioéconomie, en collaboration avec la présidence et le Ministère de l'environnement.

14. Le PNUD coopérera avec les ministères des finances, de l'industrie et du commerce pour mettre en œuvre la stratégie nationale de renforcement de l'entrepreneuriat féminin, en repérant et en éliminant les obstacles – visibles et invisibles – entravant sa réalisation, tels que le manque d'accès au financement, l'informalité du marché du travail ou encore la nécessité pour les femmes d'assumer une charge excessive de travail ménager, en matière notamment de soins aux enfants, du fait des faibles taux de participation des hommes à ces activités. Le Programme collaborera en outre avec l'Agence spatiale brésilienne et le Bureau des affaires spatiales de l'Organisation des Nations Unies afin d'encourager les filles à s'orienter vers des filières ayant trait à la science, à la technologie, au génie, à l'art et aux mathématiques.

15. Afin d'accroître la réalisation d'investissements publics et privés dans les infrastructures et la logistique durables, le PNUD collaborera avec des parties prenantes de l'État du Mato Grosso do Sul pour concevoir, soutenir et promouvoir des initiatives de partenariat public-privé à l'appui des plans et projets d'infrastructure nationaux axés sur les chemins de fer, les transports et les parcs urbains. Il collaborera en outre avec l'Agence nationale de l'eau, ce qui permettra

⁴ Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2023-2027.

d'établir des règlements en vue de l'application du nouveau cadre juridique en matière d'assainissement.

16. En partenariat avec les entreprises énergétiques du secteur privé et les banques de développement, le PNUD encouragera les processus de production locaux durables et inclusifs afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable.

L'inclusion sociale au service du développement durable

17. Si les capacités des acteurs institutionnels sont renforcées pour prendre en compte les aspects croisés du genre, de la race, de l'ethnicité et de l'équité entre les générations lors de la formulation, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques sociales, le Brésil sera en mesure de s'adapter aux changements du marché du travail et de gérer les pressions fiscales entraînées par le vieillissement de la population sur les systèmes de santé, d'aide sociale et de retraite.

18. Le PNUD collaborera avec le Ministère du développement et de l'assistance sociale pour améliorer les politiques de protection sociale, la mise en place de services de garde d'enfants publics et abordables étant essentielle pour combler l'écart séparant les hommes et les femmes en matière de participation au marché du travail (20 % dans le quintile le plus pauvre)⁵. Le PNUD, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Agence allemande de coopération internationale encourageront l'échange de connaissances sur les politiques de protection sociale.

19. Le PNUD continuera de collaborer avec des partenaires privés, tels que le service social de l'industrie, et le Ministère de l'éducation pour lutter contre le décrochage scolaire et améliorer les capacités institutionnelles à élaborer et à mettre en œuvre des politiques liées à l'éducation.

20. Le PNUD coopérera avec l'agence nationale de surveillance de la santé pour évaluer l'état de santé de la population et superviser les produits et services sanitaires. Il aidera le Ministère de la santé à améliorer l'accès à la santé des personnes d'ascendance africaine, des communautés indigènes et traditionnelles et des personnes handicapées qui dépendent des soins de santé publics. Des activités seront par ailleurs menées en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, lesquelles porteront tout particulièrement sur la prévention, la détection et le traitement du VIH.

21. Dans l'État de Bahia, le PNUD collaborera avec le service national de l'apprentissage coopératif pour améliorer les services publics, grâce à une meilleure planification, à des activités de protection sociale et à la numérisation des services, ainsi qu'à l'intégration et à l'adaptation des objectifs de développement durable aux réalités locales dans les régions les plus pauvres.

L'environnement et les changements climatiques envisagés sous l'angle du développement durable

22. Si le Gouvernement, les autorités des États, les administrations locales et les parties prenantes du secteur privé et de la société civile ont la connaissance, les capacités, les ressources, les cadres réglementaires et les instruments de politique publique nécessaires pour revaloriser la conservation des écosystèmes en tant qu'élément central du développement, une transition vers une économie durable et

⁵ Banque mondiale et PNUD, Social Protection for Brazil of the Future: Preparing for Change, 2023.

verte s'opérera, conduisant à une augmentation de la résilience socioécologique de la planète face aux défis environnementaux et aux changements climatiques.

23. Afin de mettre cette théorie en pratique, le PNUD coopérera avec le Gouvernement, ainsi qu'avec des banques multilatérales de développement et des fonds verticaux, tels que le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds pour l'application du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, le Fonds vert pour le climat et le Protocole de Montréal, pour honorer les engagements internationaux axés sur la biodiversité, les changements climatiques, la désertification, les substances chimiques et la lutte contre les polluants primaires.

24. Le PNUD soutiendra la conception et la mise en œuvre du cadre national pour la bioéconomie et l'économie verte, ainsi que d'instruments financiers visant à promouvoir la gestion durable des ressources naturelles, portant notamment sur les questions de la conservation, du paiement effectif des services environnementaux, de la restauration des zones dégradées et de la gestion territoriale, tout en veillant à la protection des populations indigènes, des femmes, des communautés traditionnelles et des populations rurales. Les travaux ainsi effectués auront pour objectif d'assurer les droits constitutionnels de ces personnes et d'accroître leur résilience face aux changements climatiques, de garantir l'accès à des services écosystémiques vitaux et à la biodiversité, et de limiter la dégradation des terres. Œuvrant sur divers fronts, le PNUD encouragera l'inclusion productive, grâce à des chaînes de valeur locales durables, ainsi que l'accès aux marchés et le partage des bénéfices, afin d'augmenter les revenus de par la conservation et l'utilisation durable des forêts tropicales et d'autres écosystèmes.

25. Le PNUD aidera le Gouvernement brésilien à assurer la bonne condition des zones humides et des océans, grâce à des mesures conformes aux engagements internationaux et à la Décennie de l'Océan.

26. Une fois terminée la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, le PNUD soutiendra le Gouvernement et les autorités locales dans la conception et la mise en œuvre de programmes de restauration visant à préserver, rétablir et étendre les forêts et autres écosystèmes dans plusieurs biomes. Dans le même temps, il encouragera le développement d'une culture de restauration écologique et l'adoption de pratiques durables, en contribuant à la création de perspectives socioéconomiques pour les productrices rurales, en travaillant à l'élimination des obstacles structurels qui entravent l'accès à la terre, au crédit et aux moyens de subsistance, et en faisant évoluer les normes de genre traditionnelles.

27. Le PNUD aidera le Gouvernement à renforcer ses capacités en vue de la mise en place d'une structure nationale de gouvernance du climat efficace, reposant sur la participation de multiples parties (société civile, secteur privé, milieu universitaire, États et municipalités). Ce processus participatif accélérera la mise en œuvre de stratégies à long terme et d'outils de suivi, de communication de l'information et de transparence, contribuant de la sorte à assurer une transition équitable vers une économie à faibles émissions de carbone dans le domaine de l'utilisation des sols (70 % des émissions nationales), vers la diversification du bouquet énergétique et vers des villes durables.

28. Le PNUD est un partenaire clef du Ministère de la science et de la technologie en ce qui concerne la présentation, à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, des communications nationales du Brésil et des rapports biennaux au titre de la transparence, lesquels portent sur les résultats obtenus en matière de lutte contre les changements climatiques et sont établis compte tenu des engagements pris par le pays et du contexte actuel.

29. Le PNUD devrait coopérer avec les autorités de l'État de Pará et sa capitale, Belém, pour accueillir la 30^e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 30) en 2025, une rencontre qui confèrera à nouveau au Brésil un rôle de premier plan dans l'action climatique en attirant des investissements et en créant des emplois dans la région.

30. Le Brésil fait face à des défis considérables en matière de gestion des déchets solides, ainsi que de contrôle et de réduction de la pollution. Le PNUD continuera d'aider le Gouvernement et les autorités locales à promouvoir l'innovation et l'amélioration de la gestion dans ces secteurs.

31. Le PNUD continuera de diriger la mise en œuvre du Protocole de Montréal pour l'élimination et la réduction progressive de substances contrôlées dans des secteurs tels que celui de la réfrigération et de la climatisation. La réduction de la pollution et des substances atmosphériques dangereuses peut contribuer à la lutte contre les maladies et avoir des effets positifs sur la santé de la population.

32. Le PNUD aide le Gouvernement à s'acquitter de ses engagements environnementaux mondiaux en appliquant la Convention de Stockholm dans le cadre de son plan national de mise en œuvre pour la gestion rationnelle des polychlorobiphényles. Cette initiative réduit les risques d'exposition aux polychlorobiphényles pour l'homme et l'environnement, grâce à une approche de marché durable offrant de multiples avantages aux niveaux municipal, étatique, fédéral et mondial, reposant sur le renforcement de la gestion institutionnelle et environnementale et de l'élimination de ces substances.

La gouvernance et les capacités institutionnelles au service du développement durable

33. Si les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire font preuve d'efficacité, d'un sens des responsabilités accru et de transparence dans leurs activités de gouvernance et l'action qu'ils mènent au niveau institutionnel et favorisent la complémentarité des mesures adoptées, tant sur les plans vertical qu'horizontal, la prise de décision se fera de façon plus réactive, inclusive et participative. La cohérence politique entre ces différentes branches s'en trouvera renforcée, de même que l'exécution du Programme 2030 au Brésil.

34. Pour parvenir à ce résultat, le PNUD collaborera avec de multiples organisations publiques afin de promouvoir l'innovation et la transformation numérique et d'améliorer la fourniture de services publics à dimension humaine. Dans le cadre d'un partenariat conclu avec l'École nationale d'administration publique, il s'attellera à renforcer les capacités des fonctionnaires fédéraux et locaux. Le PNUD aidera également l'Institut national de la sécurité sociale à améliorer l'accès des citoyennes et citoyens aux prestations et services et coopérera avec le Bureau du Contrôleur général pour soutenir le développement des capacités institutionnelles des organismes de réglementation du Brésil. Le Conseil administratif de défense économique et le PNUD travailleront de concert pour soutenir les dispositions et la réglementation relatives au droit antitrust et à la politique de concurrence.

35. Le PNUD utilisera le label égalité des genres pour renforcer les capacités institutionnelles visant à promouvoir l'adoption de politiques axées sur le genre dans les organisations publiques pertinentes, à réduire les écarts entre les genres, et à favoriser l'avancement des femmes et l'accès de celles-ci à des fonctions de direction. Il renforcera en outre les capacités de gouvernance des autorités locales dans l'État du Rio Grande do Sul et dans les municipalités de Porto Alegre et Niterói.

36. Le PNUD soutiendra les initiatives de promotion de la participation sociale et de la transparence, telles que l'établissement de partenariats avec les institutions législatives, la société civile et le milieu universitaire, aux niveaux national et local.

37. Pour améliorer l'accès à la justice et rendre celle-ci plus efficace, le PNUD continuera de collaborer avec le Conseil national de justice, le Parquet, le Bureau des avocats commis d'office, l'École nationale de justice et l'École nationale de justice du travail, ainsi qu'avec d'autres acteurs de la justice, à des fins de transformation du système judiciaire brésilien grâce à l'innovation et à la technologie. Il prodiguera des conseils techniques sur les qualifications recherchées dans les systèmes nationaux d'emprisonnement et de justice pour mineurs afin que la question du respect des droits humains y occupe une place centrale.

38. En ce qui concerne la prévention et la réduction de la violence, le PNUD développera, en coopération avec le Ministère de la Justice et ONU-Habitat, des stratégies axées sur les territoires et États vulnérables, tels que celui du Pernambouc. Les initiatives menées viseront notamment à accroître les capacités des institutions de sécurité publique, en veillant à ce qu'une attention particulière soit portée aux victimes d'interventions policières⁶. Parallèlement, le PNUD et l'ONUDC renforceront les liens existant entre le développement humain et les politiques de lutte contre la drogue, conformément aux lignes directrices et aux bonnes pratiques internationales.

39. Le PNUD coopérera avec le Ministère des droits humains pour renforcer les politiques ayant trait aux droits humains au Brésil, l'objectif étant notamment de garantir et de promouvoir les droits des enfants et des adolescents et d'améliorer l'accès des personnes handicapées et leur inclusion. Par ailleurs, le Programme renforcera le système national d'égalité raciale, en collaboration avec le Ministère de l'égalité raciale, et s'engagera auprès des populations autochtones et des Afro-Brésiens pour promouvoir leur participation à la vie politique et la gouvernance démocratique.

40. L'approche suivie par le Brésil pour réaliser un développement à dimension humaine continuera d'être systématisée et partagée avec les pays en développement, grâce à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire. En collaboration avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Institut brésilien du coton et l'Agence brésilienne de coopération, le PNUD soutient l'amélioration des capacités des pays africains actifs dans le secteur du coton en ce qui concerne les questions de l'amélioration génétique, de la gestion des terres et de la lutte contre les nuisibles.

41. Compte tenu de l'augmentation des pertes en capital physique et humain à la suite de catastrophes naturelles, telles que des glissements de terrain et des inondations, le PNUD coopérera avec la protection civile pour renforcer la gouvernance nationale et les capacités institutionnelles à élaborer et mettre en œuvre des politiques de gestion des risques de catastrophe, en se concentrant sur les zones les plus pauvres du pays.

III. Administration du programme et gestion des risques

42. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de

⁶ Anuario Brasileiro da Segurança Pública, 2022.

pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

43. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire et si demandé par le Gouvernement, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

44. Le programme sera administré par un comité conjoint Gouvernement-PNUD, en collaboration avec le Ministère des affaires étrangères. Les membres du comité procéderont à des examens annuels, en coordination avec les ministères concernés et d'autres parties prenantes, et se pencheront sur les possibilités d'adaptation du programme, dans le cas notamment d'événements externes ou de changements dans les politiques ou les priorités nationales.

45. Conformément à sa politique de gestion globale des risques, le PNUD, dans son dispositif d'application du principe de responsabilité, affirme son engagement en faveur d'une gestion de la performance axée sur les résultats et les risques, ainsi que de valeurs partagées et d'une culture de la responsabilité et de la transparence. Une grande partie des fonds alloués au programme seront mobilisés par le Gouvernement, et le risque existe que les priorités politiques nationales et locales changent à court et à moyen terme, en fonction du résultat des élections municipales de 2024 et des élections présidentielles et gouvernementales de 2026. Dès lors, il est possible que les matrices de mise en œuvre et de mobilisation des ressources doivent être ajustées. Dans ce contexte, le PNUD ouvrira des canaux de communication avec des interlocuteurs de tous bords politiques, afin d'atténuer les risques et de mieux aligner les initiatives sur les plans et les politiques du Gouvernement.

46. En outre, le PNUD risque de voir temporairement réduite sa capacité à fournir une assistance technique et des services opportuns et rentables, qui puissent être adaptés de manière adéquate aux changements de politiques et procédures ou aux exigences nationales, ce qui pourrait influencer sur son temps de réponse et ses opérations. Pour remédier à cette situation, il est notamment prévu que le Programme entretienne une communication continue avec ses partenaires et le personnel et tienne les parties pleinement informées de ses opérations (grâce par exemple à des profils de projets, des vidéos et des tutoriels).

47. La modification du cadre juridique brésilien en matière de coopération internationale pourrait avoir une incidence sur la mobilisation des ressources, les politiques de recouvrement des coûts et la viabilité financière. Ainsi, le Gouvernement brésilien envisage actuellement l'adoption de réformes budgétaires susceptibles d'affecter la gestion des ressources financières. Dans ce contexte, le PNUD continuera de communiquer avec le Gouvernement pour se préparer à d'éventuels changements et en atténuer les effets.

48. Les efforts déployés par le PNUD s'agissant de la gestion durable des terres par les peuples autochtones et les communautés locales visent à aider ces populations à améliorer leur qualité de vie et à garantir leur autonomie sociale et économique.

49. Le PNUD entend s'appuyer sur des normes sociales et environnementales ainsi que sur des mécanismes de reddition de comptes pour gérer les risques de ce type. Celui-ci veille par ailleurs à ce qu'aucun de ses projets n'entraîne de retombées négatives pour les communautés locales, grâce à l'adoption d'approches inclusives. Par exemple, un projet pilote visant à réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts au moyen d'un système de paiements fondés sur les

résultats a été mis au point dans le cadre de consultations préalables sur les garanties. Le PNUD tient compte, dans ses activités, des préoccupations, des demandes et des besoins de soutien des peuples indigènes et des communautés locales, conformément aux directives relatives au consentement préalable, libre et éclairé.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

50. La contribution du PNUD aux résultats nationaux sera mesurée à l'aide de statistiques établies au niveau national par l'Institut brésilien de géographie et de statistique. En collaboration avec l'Institut de recherche économique appliquée, le PNUD mettra à jour la plateforme « Atlas do desenvolvimento humano no Brasil » (Atlas du développement humain au Brésil), outil élaboré sur la base de données collectées dans le cadre du recensement de 2022. Contribuant au plaidoyer politique, ce recueil de données sur le développement humain dans les 5 568 municipalités brésiliennes facilitera grandement la mesure des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

51. Les équipes du PNUD chargées des programmes et de la planification stratégique, ainsi que les systèmes nationaux, recueilleront des données et des preuves opportunes, ventilées en fonction des groupes cibles, notamment les femmes. Les frais de suivi, d'évaluation, de communication et d'audit des projets seront imputés aux budgets des projets et inclus dans leurs documents.

52. Les évaluations seront utilisées à des fins de formation continue et de services consultatifs. Le plan d'évaluation couvre l'ensemble du programme et contribue à s'assurer que le bureau s'acquitte de ses responsabilités, dispose des connaissances voulues et parvienne aux résultats stratégiques attendus.

53. Le PNUD collaborera avec la Coordinatrice résidente et diverses autres entités des Nations Unies pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Membre actif de l'équipe de pays des Nations Unies, le Programme participera en outre à quatre groupes de résultats et à six groupes interinstitutions.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Brésil (2024-2027)

PRIORITÉ DU PAYS : Développement économique et durabilité socioenvironnementale et climatique — Plan pluriannuel du Brésil pour la période 2024-2027 (axe 2)

Réalisation 1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD (Plan-cadre de coopération 1.1) : D'ici à 2027, le Brésil aura progressé sur le chemin d'une transformation économique durable, inclusive et respectueuse des questions de génération, de genre, de race et d'ethnicité, et aura intégré la dimension socioenvironnementale dans les chaînes de production, en améliorant la productivité, en prenant part à la transformation technologique et numérique en cours et en développant sa compétitivité et ses moyens humains.

Réalisation correspondante 1 du plan stratégique : La transformation structurelle est accélérée, notamment en ce qui concerne les transitions verte, inclusive et numérique.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
<p>1.2.k Proportion d'emplois informels, par sexe (indicateur 2.6) Niveau de référence (2023) : total : 38 % (femmes : 43,3 % ; hommes : 38 %) Niveau cible (2027) : total : 36 % (femmes : 40 % ; hommes : 36 %)</p>	<p>Enquêtes nationales continues sur les ménages Fréquence de la collecte : annuelle</p>	<p>Produit 1.1 : Élaboration, par le Gouvernement et les autorités nationales, de politiques publiques et de modèles de réglementation, reposant sur des investissements publics et privés et l'utilisation de nouvelles technologies, en particulier dans les domaines des énergies renouvelables, de l'agrobusiness et des infrastructures, lesquels encouragent la numérisation, des modes de consommation et de production durables, notamment dans le cadre de partenariats public-privé, l'attraction de capitaux et l'engagement du secteur financier.</p>	<p>Ministère des finances Ministère du plan Ministère du développement, de l'industrie et du commerce Ministère de la gestion Agence nationale de l'eau Association brésilienne de développement (ABDE) Agence brésilienne pour le développement industriel</p>	<p>Ressources ordinaires : 156 000 Autres ressources : 7 000 000</p>
<p>1.1.b Productivité du travail Niveau de référence (2022) : 4,5 % Niveau cible (2027) : 5 %</p>	<p>Observatoire de la productivité, Fondation Getulio Vargas, Fréquence de la collecte : annuelle</p>	<p>Indicateur 1.1.1 : Nombre de méthodologies, études et mécanismes relatifs au financement du développement élaborés et mis à la disposition du secteur privé, du Gouvernement et des autorités locales. Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2027) : 8 Source : PNUD, association ABDE et institut Amazonia+21 (fréquence : annuelle)</p> <p>Indicateur 1.1.2 : Nombre de partenariats public-privé, de modèles d'infrastructure et d'initiatives d'investissement conçus, promus ou soutenus. Niveau de référence (2022) : 4 Niveau cible (2027) : 18 Source : PNUD, Infra, Bahia et Mato Grosso do Sul (fréquence : annuelle)</p>	<p>Service brésilien de soutien aux microentreprises et aux petites entreprises (SEBRAE) Service national d'apprentissage coopératif (SESCOOP/BA) Mato Grosso do Sul Bahia Caixa Econômica Federal Fonds de développement financier du bassin de la Plata Amazonia+21 Furnas Banque du Nord-Est Surintendance du Nord-Est Surintendance de l'Amazonie</p>	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>Produit 1.2 : Renforcement des capacités des institutions publiques et privées d'accroître la productivité et la compétitivité sur la base de l'innovation, à des fins d'inclusion productive, de création de valeur ajoutée et d'amélioration de la durabilité, en particulier pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises.</p>	Banque nationale de développement du Brésil	
		<p>Indicateur 1.2.1 : Nombre de petites et moyennes entreprises, de coopératives et de commerces bénéficiant d'un appui direct, en matière notamment de formation ou d'accélération du développement. Niveau de référence (2022) : 6 Niveau cible (2027) : 280 Source : PNUD, institut Humanize, SEBRAE, Fonds vert pour le climat et SESCOOP/BA (fréquence : annuelle)</p>		
		<p>Indicateur 1.2.2 : Nombre de mesures mises en œuvre pour éliminer la discrimination et la ségrégation fondées sur le genre sur le marché du travail [cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources (indicateur 6.1.1)]. Niveau de référence (2022) : 1 Niveau cible (2027) : 4 Source : PNUD et Ministère des finances</p>		
<p>PRIORITÉ DU PAYS : Développement social et droits — Plan pluriannuel du Brésil pour la période 2024-2027 (axe 1)</p>				
<p>Réalisation 2 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD (Plan-cadre de coopération 2.1) : D'ici à 2027, le Brésil aura élargi et renforcé la protection sociale et d'autres politiques publiques afin de les rendre plus intersectorielles, inclusives, participatives et efficaces, et veillera à ce que celles-ci soient fondées sur des preuves, tiennent compte des groupes et personnes se trouvant en situation de vulnérabilité, et soient axées, à tous les niveaux de gouvernance, sur le respect des droits humains et sur la réduction de la pauvreté, de la faim et des inégalités chez les groupes et personnes en situation de vulnérabilité, ainsi que sur la promotion de l'égalité entre les générations, les genres, les races et les ethnicités et du développement environnemental et social durable.</p>				
<p>Réalisation correspondante 2 du plan stratégique : Personne n'est laissé pour compte, l'accent étant mis sur l'égalité des chances et sur une approche fondée sur les droits et centrée sur le pouvoir d'action et le développement humains.</p>				

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>1.2.e Proportion de jeunes (18-24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation (indicateur 1.11)</p> <p>Niveau de référence (2022) : 35,9 %</p> <p>Niveau cible (2027) : 33 %</p>	<p>Organisation de coopération et de développement économiques</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>	<p>Produit 2.1 : Renforcement, aux niveaux national et local, des capacités institutionnelles en matière de planification, de budgétisation, de formulation, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de politiques sociales basées sur les objectifs de développement durable et des données désagrégées, améliorant l'inclusion des personnes marginalisées, en particulier les femmes, les communautés autochtones et traditionnelles, les personnes d'ascendance africaine, les personnes handicapées et les membres de la communauté LGBTQ+.</p>	<p>Ministère de l'éducation Ministère du développement et de l'aide sociale Ministère de la santé Ministère des sports Ministère des affaires étrangères Agence nationale de veille sanitaire</p>	<p>Ressources ordinaires : 150 000</p> <p>Autres ressources : 10 000 000</p>
<p>1.2.h Répartition du travail domestique et des prestations de soins non rémunérés, par sexe et par race (indicateur 1.8)</p> <p>Niveau de référence (2019) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Femmes : 92,1 % • Hommes : 78,6 % • Femmes afro-brésiliennes : 94,1 % • Femmes blanches : 91,5 % <p>Niveau cible (2027) : femmes : 92,1 % ; hommes : 83 % ; femmes afro-brésiliennes : 93,1 % ; femmes blanches : 92,5 %</p>	<p>Enquêtes nationales continues sur les ménages</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>	<p>Indicateur 2.1.1 : Nombre de technologies, d'innovations ou de réglementations ayant trait au secteur social et bénéficiant directement aux populations vulnérables soutenues, développées et mises à l'essai.</p> <p>Niveau de référence (2022) : total : 15 (niveau national : 13, niveau local : 2)</p> <p>Niveau cible (2027) : total : 80 (niveau national : 72, niveau local : 8)</p> <p>Source : PNUD, Agence nationale de veille sanitaire, Ministère de la santé, Agence nationale de l'eau, Piauí et Pará (fréquence : annuelle)</p>	<p>Service social industriel brésilien Institut de recherches économiques appliquées Institut brésilien de géographie et de statistique Agence spatiale brésilienne (AEB) Fondation Joao Pinheiro Fondation Maria Cecilia Souto Vidigal Fondation Bernard van Leer Bahia Piauí Salvador Porto Alegre Osasco</p>	
<p>4.2.j Dépenses du PIB (total public et privé)</p> <p>Niveau de référence (2022) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Santé : 9,6 % • Aide sociale : 12,6 % • Système de pension : 14,5 % 	<p>Indicateur XX</p> <p>Ministère de la santé et Trésor</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>	<p>Niveau de référence (2022) : 3</p> <p>Niveau cible (2027) : 7</p> <p>Source : PNUD</p> <p>Produit 2.2 : Renforcement des politiques nationales et locales de protection sociale, d'élimination de la pauvreté et d'autonomisation économique, une attention particulière étant portée aux aspects démographiques et sociaux d'ordre régional, aux personnes souffrant de discriminations multiples, au développement de stratégies</p>	<p>Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture Fonds des Nations Unies pour l'enfance Programme alimentaire mondial Organisation internationale du Travail Agence allemande de coopération internationale</p>	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
Niveau cible (2027) :		de désengagement, ayant trait notamment à la réduction des inégalités sur le marché du travail, et au renforcement des qualifications et de l'employabilité ainsi qu'à l'augmentation des revenus.		
<ul style="list-style-type: none"> • Santé : 12 % • Aide sociale : 13 % • Système de pension : 16 % 		<p>Indicateur 2.2.1 : Nombre de politiques, de lois et de règlements créés ou renforcés, ou d'investissements réalisés dans les systèmes nationaux de soins existant (indicateur 6.1.2).</p>		
		Niveau de référence (2022) : 1		
		Niveau cible (2027) : 3		
		Source : PNUD		
		<p>Indicateur 2.2.2 : Nombre de personnes ayant acquis des capacités accrues dans les domaines des sciences, de la technologie, du génie, des arts et des mathématiques, ventilé par sexe.</p>		
		Niveau de référence (2022) : total : 0		
		Niveau cible (2027) : total : 2 624 (femmes : 1 357 ; hommes : 1 267)		
		Source : PNUD et Agence spatiale brésilienne		
		(fréquence : annuelle)		
		<p>Indicateur 2.2.3 : Renforcement des capacités institutionnelles, au niveau national et local, en matière de promotion de l'entrepreneuriat féminin, ainsi que de la sécurité économique et de l'avancement des femmes.</p>		
		Niveau de référence (2022) : 1		
		Niveau cible (2027) : 10		
		Source : PNUD et SEBRAE (fréquence : annuelle)		

PRIORITÉ DU PAYS : Développement économique et durabilité socioenvironnementale et climatique — Plan pluriannuel du Brésil pour la période 2024-2027 (axe 2)

Réalisation 3 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD (Plan-cadre de coopération 3.2) :

D'ici à 2027, le Brésil aura progressé dans la mise en œuvre d'actions visant à atténuer les changements climatiques et à s'adapter à leurs effets, ainsi qu'à réduire la déforestation et les risques de catastrophes, une attention particulière étant portée aux groupes et personnes en situation de vulnérabilité — tels que les personnes déplacées de force — et à la nécessité de suivre une approche permettant de garantir l'égalité entre les générations, les genres, les races et les ethnicités et de protéger les territoires des peuples autochtones, ainsi que ceux des peuples et communautés traditionnels et des populations rurales, forestières et riveraines, l'objectif étant de promouvoir une économie résiliente et décarbonée, compte étant tenu de la législation et des réglementations nationales ainsi que des instruments internationaux en vigueur.

Réalisation correspondante 3 du plan stratégique : La résilience est renforcée face à l'incertitude et aux risques systémiques.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
3.2.b Zone de déforestation de l'Amazonie Niveau de référence (2022) : 10 573 km ² Niveau cible (2027) : 5 000 km ²	Institut d'Amazonie pour l'être humain et l'environnement Fréquence de la collecte : annuelle	Produit 3.1 : Renforcement des politiques nationales et locales relatives à la restauration, à la conservation et à l'utilisation durable et inclusive des écosystèmes, et promotion d'une gouvernance à l'appui des populations vulnérables, respectueuse des savoirs traditionnels et favorable aux populations traditionnelles. Indicateur 3.1.1 : Nombre d'hectares (ha) préservés et/ou en cours de restauration, l'accent étant mis sur les unités de conservation, les terres privées et les terres indigènes situées dans la région de l'Amazonie légale. Niveau de référence (2022) : 1 605 ha Niveau cible (2027) : 5 729 329 ha Source : PNUD, Ministère de l'environnement, Fondation nationale indienne et Institut pour la société, la population et la nature (fréquence : annuelle)	Ministère de l'environnement Ministère de la science et de la technologie Ministère des finances Institut brésilien de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables Institut Chico Mendes pour la conservation de la biodiversité Fondation nationale indienne Fonds pour l'environnement mondial Fonds vert pour le climat Protocole de Montréal Banque interaméricaine de développement	Ressources ordinaires : 150 000 Autres ressources : 133 000 000
3.2.a Émissions de gaz à effet de serre Niveau de référence (2021) : 2,422 MtCO ₂ e Niveau cible (2027) : 1,614 MtCO ₂ e	Communication nationale à la Convention-cadre sur les changements climatiques Fréquence de la collecte : tous les deux ans	Indicateur 3.1.2 : Nombre d'hectares sur lesquels sont mises en œuvre des pratiques de gestion durable des terres, avec une division des sols par biome, tout particulièrement dans des unités de conservation, des terres privées et des terres indigènes. Niveau de référence (2022) : total : 0 ha (Cerrado : 0 ; Caatinga : 0) Niveau cible (2027) : total : 400 000 ha (Cerrado : 300 000 ; Caatinga : 100 000) Source : PNUD et Institut pour la société, la population et la nature (fréquence : annuelle)	Acre Amazonas Amapá Maranhão Mato Grosso Pará Rondônia Tocantins Fonds international de développement agricole	
3.1.b Total des aires terrestres et marines protégées (km ²) (indicateur 4.1.2) Niveau de référence (2022) : 2 514 709 km ² Niveau cible (2027) : 2 700 000 km ²	Ministère de l'environnement Fréquence de la collecte : annuelle			

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>Produit 3.2 : Renforcement des capacités des populations autochtones et des communautés traditionnelles d'accéder à des sources de revenus novatrices, à maintenir et à utiliser les traditions locales et à produire des connaissances à des fins d'utilisation durable de la biodiversité sociale, de promotion des produits locaux, d'agroécologie et de gestion durable.</p>	Institut pour la société, la population et la nature	
		<p>Indicateur 3.2.1 : Nombre de représentantes et représentants d'organisations locales participant au développement ou au renforcement des capacités, ventilé par sexe.</p> <p>Niveau de référence (2022) : total : 640 (femmes : 275 ; hommes : 365)</p> <p>Niveau cible (2027) : total : 2 300 (femmes : 1 150 ; hommes : 1 150)</p> <p>Source : PNUD, Ministère de l'environnement, Institut pour la société, la population et la nature, Fondation nationale indienne, Fonds vert pour le climat et Maranhão (fréquence : annuelle)</p>		
		<p>Indicateur 3.2.2 : Nombre de bénéficiaires locaux recevant des incitations à promouvoir l'utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques, ventilé par sexe.</p> <p>Niveau de référence (2022) : total : 0</p> <p>Niveau cible (2027) : total : 76 584 (femmes : 37 000 ; hommes : 39 584)</p> <p>Source : PNUD, Ministère de l'environnement, Institut pour la société, la population et la nature et Fondation nationale indienne (fréquence : annuelle)</p>		
		<p>Indicateur 3.2.3 : Nombre de projets socioenvironnementaux communautaires tenant compte des questions de genre</p> <p>Niveau de référence (2022) : 5</p> <p>Niveau cible (2027) : 15</p> <p>Source : PNUD et Ministère de l'environnement (fréquence : annuelle)</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>Produit 3.3 : Renforcement des capacités des institutions publiques et privées d'internaliser les coûts financiers, sociaux et environnementaux des actions nécessaires pour réduire les émissions, les dommages et les besoins, ainsi que de soutenir le développement de nouveaux mécanismes de financement pour une économie à faible émission de carbone, l'objectif étant de tirer parti des ressources stratégiques et d'améliorer les systèmes de financement, en combinant les ressources publiques et privées, en particulier dans l'intérêt des petits producteurs et des populations traditionnelles.</p>		
		<p>Indicateur 3.3.1 : Nombre de mécanismes de financement pour une économie à faibles émissions de carbone Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2027) : 4 Source : PNUD, Ministère de l'environnement, Fondation nationale indienne et Ministère du développement, de l'industrie et du commerce (fréquence : annuelle)</p>		
		<p>Indicateur 3.3.2 : Nombre de mesures stratégiques⁷ mises en place pour faciliter l'amélioration ou la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris (indicateur 1.1.2) Niveau de référence (2022) : total : 0 Niveau cible (2027) : total : 10 (mesures d'adaptation : 5 ; mesures d'atténuation : 5) Source : PNUD et Ministère de l'environnement (fréquence : annuelle)</p>		
		<p>Indicateur 3.3.3 : Nombre de professionnels — des secteurs public et privé — formés pour soutenir la mise en œuvre de la réglementation sur les polychlorobiphényles, ventilé par sexe.</p>		

⁷ Ayant trait notamment à la gouvernance, aux mécanismes de financement et aux capacités institutionnelles.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>Niveau de référence (2022) : total : 0</p> <p>Niveau cible (2027) : total : 3 000 (femmes : 1 500 ; hommes : 1 500)</p> <p>Source : PNUD et Ministère de l'environnement (fréquence : annuelle)</p> <p>Produit 3.4 : Renforcement des politiques et programmes nationaux et locaux pour stimuler l'économie verte, la production et la consommation durables, la bioéconomie, l'innovation, la recherche et le développement, et la création d'emplois verts inclusifs, avec une répartition équitable des bénéfices, en valorisant les spécificités et les connaissances régionales, et en tenant compte des groupes les plus vulnérables.</p> <p>Indicateur 3.4.1 : Nombre de politiques, de programmes et d'instruments conçus, révisés ou renforcés à des fins de développement durable.</p> <p>Niveau de référence (2023) : 0</p> <p>Niveau cible (2027) : 17</p> <p>Source : PNUD, Ministère de l'environnement, Fondation nationale indienne, entité responsable des finances et présidence (fréquence : annuelle)</p>		
PRIORITÉ DU PAYS : Gouvernance et capacités institutionnelles pour le développement durable — Plan pluriannuel du Brésil pour la période 2024-2027 (axe 3)				
<p>Réalisation 4 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD (Plan-cadre de coopération 4.1) : D'ici à 2027, le Brésil aura, dans le cadre de l'état de droit démocratique, renforcé sa gouvernance, sa législation et ses capacités institutionnelles et coordonné les actions menées, tout en s'attachant à accroître la participation sociale, pour élaborer et mettre en œuvre des politiques publiques fondées sur des preuves, visant au respect des droits humains ainsi qu'à l'égalité entre les générations, les sexes, les races et les ethnicités — l'objectif étant de prévenir et de combattre la corruption, la criminalité et de multiples formes de violence — et tenant compte des spécificités propres au territoire et de la question de la transparence, autant d'activités qui engloberont les domaines de l'innovation et de la coopération nationale et internationale et exigeront une large participation de la société.</p> <p>Réalisation correspondante 2 du plan stratégique : Personne n'est laissé pour compte, l'accent étant mis sur l'égalité des chances et sur une approche fondée sur les droits et centrée sur le pouvoir d'action et le développement humains.</p>				
<p>4.1.m Indice des normes sociales et de genre — Brésil (indicateur I.6)</p> <p>Niveau de référence (2022) : total : 84,45 % (femmes :</p>	<p>PNUD</p> <p>Fréquence de la collecte : tous les cinq ans</p>	<p>Produit 4.1 : Renforcement des capacités des institutions publiques et de la société civile en matière de gestion, de contrôle, de développement et d'application du cadre juridique relatif à la transparence, à l'intégrité, à la lutte contre la corruption et aux innovations technologiques dans le secteur public, garantissant l'accès à diverses</p>	<p>Présidence</p> <p>Ministère des droits humains</p> <p>Ministère de la Justice</p> <p>Ministère de l'égalité raciale</p> <p>Ministère de la femme</p>	<p>Ressources ordinaires : 150 000</p> <p>Autres ressources : 50 000 000</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>84,17 % ; hommes : 84,78 %).</p> <p>Niveau cible (2027) : total : 80 % (femmes : 79 % ; hommes : 80 %)</p>		<p>données et informations afin d'accroître la diversité et la qualité des services fournis à la population.</p>	<p>Protection civile</p>	
<p>4.1.g Nombre de victimes d'homicides volontaires pour 100 000 personnes, par sexe (indicateur 3.5) (Brésil, objectif de développement durable, indicateur 16.1.1)</p> <p>Niveau de référence (2021) : total : 22,3 (hommes : 20,33 ; femmes 1,9)</p> <p>Niveau cible (2027) : total : 19,3 (hommes : 18,33 ; femmes : 1)</p>	<p>Forum brésilien de la sécurité publique</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>	<p>Indicateur 4.1.1 : Nombre d'institutions publiques et d'acteurs de la société civile participant à des initiatives de renforcement des capacités visant à améliorer la transparence et la transformation numérique dans le secteur public.</p> <p>Niveau de référence (2022) : total : 3 000</p> <p>Niveau cible (2027) : total : 10 000 (femmes : 5 000 ; hommes : 5000)</p> <p>Source : PNUD, École nationale d'administration publique, Bureau du Contrôleur général, Bureau du Procureur général et Conseil national de justice (fréquence : annuelle)</p>	<p>Bureau du Contrôleur général</p> <p>Cour fédérale des comptes</p> <p>École nationale d'administration publique</p> <p>Institut national de la sécurité sociale</p> <p>Conseil administratif de défense économique</p> <p>Conseil national de justice</p> <p>École nationale de justice du travail</p> <p>École nationale de justice</p> <p>Bureau des avocats commis d'office</p>	
<p>5.1.b Perte annuelle moyenne attribuable à des catastrophes, par rapport au produit intérieur brut mondial (indicateur 3.3)</p> <p>Niveau de référence (2019) : 0,42 %</p> <p>Niveau cible (2027) : 0,35 %</p>	<p>Institut brésilien de géographie et de statistique</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>	<p>Indicateur 4.1.2 : Nombre d'institutions nationales et locales dotées de fonctions renforcées d'administration publique et de gouvernance de base aux fins de l'amélioration de la prestation de services (indicateur 2.3.1).</p> <p>Niveau de référence (2022) : total : 15</p> <p>Niveau cible (2027) : total : 30</p> <p>Source : PNUD (fréquence : annuelle)</p> <p>Indicateur 4.1.3 : Nombre de solutions innovantes ou numériques développées dans le but d'améliorer l'accès à une justice axée sur les personnes et l'efficacité de celle-ci.</p> <p>Niveau de référence (2022) : 4</p> <p>Niveau cible (2027) : 10</p> <p>Source : PNUD, Conseil national de justice, Bureau des avocats commis d'office et Parquet (fréquence : annuelle)</p>	<p>Bureau du Procureur général</p> <p>Parquet</p> <p>Alagoas</p> <p>Pernambouc</p> <p>Rio Grande do Sul</p> <p>Niterói</p> <p>Ville de São Paulo</p> <p>Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets</p> <p>Office des Nations Unies contre la drogue et le crime</p> <p>Programme des Nations Unies pour les établissements humains</p> <p>Organisation internationale du Travail</p> <p>Agence brésilienne de coopération</p> <p>Institut brésilien du coton</p>	
<p>Produit 4.2 : Renforcement des capacités nationales et locales à élaborer des politiques et des programmes visant à assurer le respect des droits humains, à réduire les inégalités et la discrimination, et à garantir le droit à la</p>				

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>parole et à la participation ainsi que la reddition de comptes.</p>		
		<p>Indicateur 4.2.1 : Nombre de mécanismes institutionnels mis en œuvre en vue d'améliorer les politiques relatives aux droits humains et à la participation sociale. Niveau de référence (2023) : 0 Niveau cible (2027) : 7 Source : Ministère des droits humains, Conseil national de justice, Bureau des avocats commis d'office, Bureau du Procureur général, Ministère de l'égalité raciale, Ministère de la femme et Piaui (fréquence : annuelle).</p>		
		<p>Indicateur 4.2.2 : Nombre d'institutions publiques bénéficiant d'une aide en vue de la formulation et/ou de la mise en œuvre de politiques d'intégration des questions de genre, axées tout particulièrement sur la réduction des inégalités et l'avancement des femmes. Niveau de référence (2023) : 0 Niveau cible (2027) : 5 Source : PNUD, Bureau du Procureur général, Bureau du Contrôleur général, Bureau des avocats commis d'office et Ministère de la femme (fréquence : annuelle).</p>		
		<p>Produit 4.3 : Renforcement, par les institutions nationales et locales, des politiques et programmes publics visant à réduire la criminalité et la violence à l'encontre des personnes les plus touchées et les plus vulnérables, par la fourniture de services d'assistance sociale spécialisés et d'un accès à la justice aux victimes, à leurs familles et à leurs communautés.</p>		
		<p>Indicateur 4.3.1 : Nombre d'initiatives visant à réduire la violence à l'encontre des populations vulnérables et à promouvoir l'accès à la justice et son efficacité mises en œuvre.</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>Niveau de référence (2023) : 5 Niveau cible (2027) : 20 Source : PNUD, Ministère de la Justice, Ministère des droits humains et Bureau des avocats commis d'office (fréquence : annuelle).</p>		
		<p>Indicateur 4.3.2 : Nombre de municipalités et territoires bénéficiant d'initiatives de réduction de la violence axées sur les enfants, les adolescents et leurs familles, et, plus particulièrement sur les filles et les populations autochtones. Niveau de référence (2023) : 0 Niveau cible (2027) : 15 Source : PNUD, Ministère des droits humains et Ministère de la Justice (fréquence : annuelle).</p>		
		<p>Produit 4.4 : Renforcement des capacités institutionnelles du secteur public et de la société civile à coordonner, partager et mettre en œuvre les technologies brésiliennes en lien avec le secteur social qui ont fait leurs preuves, grâce à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire.</p>		
		<p>Indicateur 4.4.1 : Nombre de partenaires dans les pays participant à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire. Niveau de référence (2023) : 38 Niveau cible (2027) : 43 Source : PNUD et Agence brésilienne de coopération (fréquence : annuelle)</p>		
		<p>Indicateur 4.4.2 : Nombre d'initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire. Niveau de référence (2023) : 156 Niveau cible (2027) : 170 Source : PNUD et Agence brésilienne de coopération (fréquence : annuelle)</p>		